

Une action syndicale sur plusieurs plans

SANS LA CGT....



AVEC LA CGT....



S'ORGANISER POUR SE DEFENDRE EST INDISPENSABLE

LA DÉFENSE INDIVIDUELLE

Réunion mutation – Ex-CAP Locales

Ces réunions concernent les affectations locales pour la grande majorité des agents titulaires de la DGFIP 93 et permettent de défendre vos dossiers avec les éléments que vous nous aurez communiqué.

Recours suite à l'entretien d'évaluation

Si vous estimez que l'entretien ne reflète pas votre manière de travailler, vous pouvez faire appel. N'hésitez pas à contacter le syndicat afin qu'il vous conseille ou vous accompagne dans cette démarche.

Accès à la formation, au temps partiel ou au télétravail

Le droit à la formation et la possibilité de bénéficier d'un temps partiel ou du télétravail sont parfois compliqués à obtenir. Si l'administration vous oppose un refus qui vous semble injustifié, outre des conseils, nous pourrions vous assister ou vous accompagner pour un rendez-vous.

DES INSTANCES DE DÉFENSE COLLECTIVE

Comité Social d'Administration Local (ex-Comité Technique Local)

Le CSA sont compétents en matière de fonctionnement et à d'organisation des services, concernant les lignes directrices de gestion (*mutations et avancement notamment*), égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, formation des agents, restructuration,...

Formation spécialisée (ex-Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

Les formations spécialisées instituées au sein des comités sociaux exercent les attributions du comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, sauf lorsque ces questions se posent dans le cadre de projets de réorganisation de services.

Comité Départemental d'Action Sociale

Les élus au CDAS représentent le personnel auprès de la délégation à l'action sociale compétente dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi que pour aider les agents à faire face à des situations difficiles.

UNE INFORMATION PARTAGÉE AVEC TOUS

Les Heures mensuelles d'Informations et les tournées de services

Des militants viennent à votre rencontre dans les services pour échanger sur l'actualité de la DGFIP 93, pour faire le point sur la situation dans le poste de travail et pour répondre à vos questions.

Le site CGT FIP 93 - <http://www.dgfip.cgt.fr/93/>

Des informations régulières sont publiées concernant la section, les droits des agents, les mutations, les concours, les actions locales et nationales, l'actualité la DGFIP et la DDFIP 93...

Le Mouton Noir – le journal de la section

Le journal comporte un édito rédigé par un militant, une page d'information nationale, une page d'information pour les services du département et un billet de mauvaise humeur.



Qu'est-ce que la CGT Finances Publiques ?

Constitué par des agents titulaires, actifs, retraités, élèves, stagiaires, auxiliaires et contractuels, le Syndicat CGT Finances Publiques est un syndicat national qui se donne pour mission la défense des droits et des intérêts matériels et moraux (individuels et collectifs) de l'ensemble des agents de la DGFIP. Le syndicat a également l'objectif de resserrer les liens de solidarité et de fraternité qui nous unissent. De plus, il œuvre à la défense et à l'amélioration du service public.

Le syndicat fait partie d'une organisation interprofessionnelle (la Confédération Générale du Travail) qui agit pour la défense des salariés face à l'exploitation gouvernementale et patronale. Syndicat se revendiquant de la lutte des classes, nous combattons pour défendre les acquis sociaux et démocratiques, contre les discriminations de toutes sortes, notamment le racisme, le sexisme, l'homophobie et contre toutes les exclusions.

Pourquoi la CGT Finances Publiques 93 ?

La CGT Finances Publiques combat les politiques d'austérité et le démantèlement de la DGFIP, les suppressions d'emplois, les restructurations, l'abandon des missions et la remise en cause des règles de gestion. Elle revendique un service public de qualité, sur tout le territoire, ainsi qu'une fiscalité juste et redistributive.

Ainsi, la démarche revendicative de la CGT s'appuie sur la consultation des agents (assemblées générales, HMI, tournées de services), la recherche de l'unité d'action pour faire aboutir les revendications, et la volonté d'informer sous toutes les formes (tracts, pétitions, journal « Le Mouton Noir », guides pratiques, affiches, site internet...).

Les syndiqués ont le pouvoir d'intervenir à tout moment dans l'activité de leurs représentants mandatés pour les questionner, pour participer et pour décider collectivement. Le mandat défini par les syndiqués est impératif pour les représentants élus lors des Assemblées Générales du syndicat départemental.

Ensemble, agir sur nos conditions de travail

Rassemblés au sein de la CGT Finances Publiques, les agents ont les moyens d'agir sur leurs conditions de travail comme lors des canicules, après la crise du COVID, et ils donnent les moyens de permettre aux syndicats de défendre leurs droits après un entretien ou pour leur mutation. En additionnant leur force au syndicat, ils soutiennent leur organisation au sein des organismes paritaires influant sur leur vie professionnelle, mais aussi sur l'action sociale.

Rejoindre la CGT pour peser dans les décisions

Face à la direction, si nous voulons avoir du poids, si nous voulons être entendus, si nous voulons négocier dans de bonnes conditions, n'oublions jamais que notre force, c'est d'être nombreux, organisés et unis.

Le rapport de force est possible parce que la CGT s'appuie sur un fort réseau de militants dans tous types de services et pour chaque mission de la DGFIP. De plus, chaque agent peut trouver un accompagnement de proximité, que ce soit pour intervenir auprès d'un chef de service, d'un directeur départemental ou de la Direction Générale.



À quoi sert la cotisation ?

La cotisation sert à l'expression et au fonctionnement de l'organisation (tracts, affiches, presse, déplacements de militants auprès des agents, organisations de réunions, actions, etc.). Elle sert au financement solidaire de la CGT à travers ses organisations à tous les niveaux (Finances Publiques comme interprofessionnel), ainsi qu'à la solidarité avec des secteurs en lutte (retraités, salariés de la santé...).

Informations utiles

Aide à la première installation (API)

Cette aide est destinée à financer à l'entrée dans les ministères économiques et financiers (dans certains cas en cours de carrière), une partie des frais liés à la location d'un nouveau logement en tant que locataire ou colocataire. En fonction de votre localisation géographique, de votre revenu fiscal de référence, et du type de logement que vous occupez, l'API peut vous être accordée pour un montant d'environ 3 000 € versé dégressivement en 3 ans.

Important : sous peine d'irrecevabilité, la demande doit impérativement répondre à la double condition suivante :

- être formulée dans un délai maximum de deux ans à compter de l'entrée dans les services, à la fin de la période de formation initiale (théorique et pratique)
- intervenir au plus tard 3 mois après la prise d'effet du bail en tant que locataire ou colocataire.

Le site de l'ALPAF vous permettra de disposer de tous les renseignements (site accessible via Ulysse93).

Billet congé annuel

La SNCF propose de bénéficier une fois par an d'un tarif réduit pour l'achat de billets de train aller-retour à l'occasion d'un congé annuel en France. Vous bénéficiez (ainsi que votre partenaire et vos enfants) d'une réduction annuelle de 25 % pour un voyage aller-retour, d'au moins 200 km en tout. Toutes les informations sur ce droit sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2328>

Prêt pour l'équipement du logement

Le prêt pour l'équipement du logement est destiné à financer l'achat de meubles ou de gros appareils électroménagers pour la résidence principale dont vous êtes propriétaire ou locataire. Ce prêt à 0 % est soumis à condition de ressource et peut s'élever à 2 400 € remboursable en 24, 36 ou 48 mensualités.

Le site de l'ALPAF (<http://www.alpaf.finances.gouv.fr>) vous permettra de disposer de tous les renseignements.

Prime spéciale d'installation

Cette prime est attribuée à tous les agents qui font l'objet d'une première nomination en qualité de « fonctionnaire titulaire » en région Île-de-France.

La direction départementale vous adressera automatiquement, dès votre arrivée, un imprimé à compléter et vous versera cette prime avec votre traitement en une fois dans les 2 mois de votre prise de fonction. Elle est d'un peu plus de 2 100 €.

Prime de fidélisation

D'un montant de 10 000 €, cette prime est versée en une seule fois au terme de ces cinq années de service aux agents affectés en Seine-Saint-Denis (suivant le décret 2020-1299). Pourront y prétendre les agents, qui auront accompli 5 années continues de services effectifs, calculés à compter de leur affectation sur le département. Les périodes de stage pratique des stagiaires en formation initiale sont prises en compte dans le calcul de l'ancienneté.

Qui est élu

Secrétaire

Manu VELASCO - Aubervilliers - BDV1

Secrétaire adjoint

Samuel DANGIN - DDFIP Berlioz

Organisation

Amélie GIOVANNETTI - DDFIP Berlioz

David THUILLIER – SGC Le Blanc-Mesnil

Trésorier

Étienne COSTE - Fédération Finances CGT

Comité Social d'Administration Local

Titulaires : Manuel VELASCO

Marine DUPUY

Samuel DANGIN

Lie KESSI

Gérard THIMODENT

Amélie GIOVANNETTI

Suppléants : David THUILLIER

Géraldine PINARD

Nabil EJJAAD

Florence RACCHELLI

Kamel MESBAH

Marie-Edwige KEPLER

Formation spécialisée

Fatima BOUACHRA

Lorraine RIEAU

Frantz GOETGHEBEUR

Julien MOAL

Comité Départemental d'Action Sociale

Géraldine PINARD

Olivier RENAUD

Nous avons des militants sur les sites de

Aubervilliers

Aulnay-sous-Bois

Bobigny – Berlioz

Bobigny – Carré Piazza

Bondy

Épinay-sur-Seine

Le Blanc-Mesnil

Le Raincy

Montfermeil

Montreuil

Pantin

Saint-Denis

Nous passons régulièrement sur les autres sites du département, dans le cadre des tournées de services et des Heures Mensuelles d'Informations

Comment nous contacter ?

➤ **Par e-mail** : cgt.ddfip93@dgfip.finances.gouv.fr

➤ **Directement** : tout militant est un collègue présent dans un service. Il peut vous faire part de nos engagements, de notre activité, et vous orienter.

